

Règlement des Tournois Accession à 11 joueurs.

Article 1 - Organisation générale.

Des tournois permanents à onze joueurs avec dix parties à jouer sont ouverts à tous les adhérents sous réserve de qualification.

La participation à un de ces tournois se fait après qualification dans un tournoi à cinq joueurs N2 ou N3.

Ils se déroulent selon le règlement des tournois A.J.E.C.

Il existe des tournois joués par la poste et des tournois joués sur serveur, le choix se faisant au moment de l'inscription.

Article 2 - Inscription.

L'inscription est gratuite et accessible à tous les adhérents qualifiés.

Elle doit être adressée au directeur du tournoi, comme indiqué dans le Courrier des Echecs ou le site web de l'A.J.E.C.

Lors de son inscription, le joueur indique le type de tournoi, " postal " ou " serveur ", qu'il désire.

Article 3 – Système de départage.

En cas d'ex æquo pour la première place, les joueurs sont départagés par le système Sonneborn-Berger puis par leur score entre eux. Si cela ne donne rien, c'est le joueur ayant réalisé la plus forte progression au classement qui est déclaré vainqueur. Dans ce cas, les joueurs ex æquo bénéficient de la qualification au titre de l'article 4.

Article 4 - Qualifications.

Les deux premiers d'un tournoi Accession à onze joueurs sont qualifiés pour le Championnat de France.

Le troisième et le quatrième sont qualifiés pour un troisième tour de Coupe de France ou, à leur choix, pour un nouveau tournoi Accession..

Ces qualifications sont valables 3 ans après l'annonce des résultats.